

COVID-19 | Stages de médecine



Externes et résidents

À LIRE - Section spéciale CONSIGNES PANDÉMIE

MISE À JOUR 2021 02 12

Ce document est basé sur les recommandations de la **Direction de santé publique et responsabilité populationnelle (DSPRP)** de notre région (CIUSSS MCQ) qui sont sujettes à changements.

Voir la documentation complète ici :

<https://ciusssmcq.ca/informations/intranet/covid-19-employes/>

Dépistage obligatoire

Vous (résidents et externes) **devez obligatoirement vous soumettre à un dépistage sérié au jour 0, jour 7 et jour 14**, si :

- vous provenez d'un milieu stage ou de travail en éclosion;
- vous avez eu un contact significatif avec un cas confirmé.

JOUR 0

Vous devez faire un **premier dépistage au jour 0, soit dans les 72 heures précédant le début de votre stage au CIUSSS MCQ**. Le dépistage peut être fait dans votre région de départ ou à votre arrivée au CIUSSS MCQ.

Vous ne pouvez pas débuter votre stage tant que vous n'avez pas reçu un résultat de dépistage NÉGATIF (dépistage du jour 0).

Vous devez présenter à la direction de l'enseignement une preuve de résultat négatif et pourrez ensuite débuter votre stage avec le **respect des consignes de santé publique et une étroite surveillance des symptômes**.

Prendre rendez-vous pour un dépistage au CIUSSS MCQ

Contactez le Service soutien aux employés (accessible 7 jours sur 7, de 7 h à 17 h) aux coordonnées suivantes :

- Cellulaire : 819 852-2251
- Téléavertisseur : 1-866-433-9471

Si vous êtes dépisté au CIUSSS MCQ, il est TRÈS IMPORTANT de:

- mentionner que vous êtes stagiaire en médecine;
- donner un numéro de téléphone valide où l'on pourra vous joindre facilement;
- sur le formulaire à compléter, veuillez inscrire 99999 comme numéro d'employé (sauf si vous avez un numéro d'employé du CIUSSS MCQ).

IMPORTANT

Mobilité durant le stage

Nous comptons sur votre collaboration et votre professionnalisme pour le respect des consignes de santé publique présentées dans ce guide, en stage comme dans nos hébergements (si vous êtes hébergés).

Comme les transmissions communautaires sont à la hausse, **lors de votre stage et 7 jours avant celui-ci :**

- vous devez limiter les déplacements non essentiels entre les régions;
- vous devez éviter les activités sociales/sorties (restaurants, bars, cinémas) ou familiales non essentielles, les rassemblements et les lieux publics;
- vous devez éviter de voyager entre les régions quotidiennement ou durant les jours de congés pour vos loisirs.

Il est fortement suggéré par la santé publique de vous créer une bulle pour éviter la propagation.

Les déplacements fonctionnels (par exemple, pour assister à un cours à l'université ou faire un examen) peuvent être maintenus en respectant strictement les consignes sanitaires et de distanciation sociale. Les déplacements pour des raisons sociales doivent être évités.

IMPORTANT

Symptômes & validité du stage

Des mesures d'assouplissement sont mises en place pour assurer la validité de votre stage et éviter de vous pénaliser si vous vous absentez parce que vous présentez des symptômes ou avez contracté la COVID-19. **Il est donc important de ne jamais sous-estimer l'apparition de symptômes compatibles avec la COVID-19 ou de les ignorer pour éviter de vous absenter.** Dans le doute, isolez-vous et contactez votre responsable de stage pour en discuter.

COVID-19 | Stages de médecine

Externes et résidents



En cas de symptômes

Si en cours de stage vous présentez des symptômes de la COVID-19, il est important de :

1. vous isoler et ne pas vous présenter en stage;
2. informer votre responsable de stage;
3. contacter immédiatement le Service soutien aux employés (voir coordonnées à la page 1);
4. vous conformer aux directives du Service soutien aux employés.

Rappel des symptômes de la COVID-19

Les principaux symptômes de la COVID-19 sont les suivants¹:

- fièvre : 38 °C (100,4 °F) et plus (buccale), ou 1,1 °C de plus que la valeur habituelle d'une personne;
- apparition ou aggravation d'une toux;
- difficultés respiratoires;
- perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût.

D'autres symptômes peuvent aussi apparaître : mal de gorge, mal de tête, douleur musculaire, fatigue intense, perte importante de l'appétit et diarrhée. Les symptômes peuvent être légers ou plus sévères comme ceux associés à la pneumonie.

Suivi d'un dépistage

Résultat négatif

Vous recevrez le résultat par courriel.

Résultat positif

Vous devez rester isolé 10 jours et vous conformer aux directives du CIUSSS MCQ.

IMPORTANT : peu importe le résultat de votre dépistage, dès que vous avez une réponse, en informer la direction de l'enseignement.

Retour en stage suite à une quarantaine

Retour possible lorsque jugé adéquat par le Service soutien aux employés ou la DSPRP du CIUSSS MCQ.

Vaccination

Les stagiaires du CIUSSS MCQ qui donnent des soins ou sont en contact étroit avec les usagers pourront être vaccinés. Le CIUSSS MCQ communiquera avec vous selon l'ordre de priorisation établi. **Vous n'avez aucune démarche à faire.**

¹ <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/az/informations-generales-sur-le-coronavirus/#c46469>

Couvre-feu

Afin d'éviter toute confusion si vous devez circuler entre votre hébergement et l'hôpital entre 20h00 et 5h00, veuillez avoir en votre possession votre carte d'identification ou présenter votre courriel d'accueil du CIUSSS MCQ attestant que vous êtes en stage.

Équipements de protection individuelle (ÉPI)

Le **port du masque de procédure est obligatoire** dès l'entrée dans l'installation. On recommande d'utiliser **2 masques par jour**. Le même masque peut être porté pour des contacts avec plus d'un usager. Le **port de la protection oculaire est obligatoire** si vous avez des interactions avec les usagers à moins de 2 mètres. En tout temps, dans votre milieu de stage, **vous devez porter les équipements de protection individuelle (ÉPI) fournis par le CIUSSS MCQ.**

Lors du retrait des EPI, vous devez assurer une distanciation de 2 mètres avec toute autre personne. Vous pouvez retirer les EPI si vous êtes dans un bureau fermé à plus de 2 mètres des autres personnes.

Dans tous les cas, les mesures universelles devront s'appliquer : hygiène des mains, étiquette respiratoire, distanciation et utilisation approprié des équipements de protection individuelle (EPI).

Tenue vestimentaire

Vous devez vous changer en arrivant et en quittant le milieu de stage. **Aucune tenue ayant été portée en stage n'est autorisée à l'extérieur du milieu de stage.**

Vestiaires

- Masque de procédure obligatoire au vestiaire (couvre-visage non autorisé).
- Hygiène des mains à l'entrée et à la sortie du vestiaire.
- Déposer les manteaux, vêtements et chaussures dans un sac de plastique, puis le ranger dans un casier ou le suspendre à un cintre (selon les aménagements). En quittant, jeter le sac.

Scrubs (uniformes verts)

Dans certaines unités et vestiaires, des scrubs seront mis à votre disposition. Vous en prenez un en début de

COVID-19 | Stages de médecine

Externes et résidents



journée et le déposez dans le bac prévu à cet effet en fin de journée. **Il est strictement interdit de faire des réserves** car les quantités sont limitées.

Formation PCI (vidéos)

Vidéos obligatoires et formation PCI

Avant votre premier jour de stage, vous avez l'obligation de regarder les vidéos 3, 4, 21 et 25. Lien pour les vidéos :

<https://ciusssmq.ca/soins-et-services/sante-publique-conseils-sante-mieux-etre/covid-19/outils-vidéos/>

En plus des vidéos à visionner, certains auront une formation PCI obligatoire (voir les détails dans le courriel d'accueil de la direction de l'enseignement).

Fit test (N95)

Le masque N95 est requis uniquement lors d'exposition à des IMGA ou dans les zones chaudes. Si une séance d'ajustement (fit test) est nécessaire, communiquez avec la direction de l'enseignement.

Registre quotidien pour l'autoévaluation des symptômes de COVID-19

Chaque employé qui se présente au travail dans un milieu de soins **doit compléter et signer le registre quotidien avant le début de son quart de travail**. À titre d'externe ou de résident, vous devez vous conformer à cette pratique (le registre se trouvera sur l'unité de soins). **Dans la case « numéro d'employé » inscrire votre numéro de résident ou d'externe.**

Exposition et éclosion

Cas suspectés

Vous pouvez être en contact avec des cas suspectés et même aller en clinique de dépistage COVID.

Cas confirmés COVID-19

Vous pouvez, sous certaines conditions, être exposés à des patients avec diagnostic confirmé de COVID-19.

Éclosion

Certains stagiaires ne sont pas admis dans un milieu en éclosion COVID. Cependant, une unité mise sous tension peut recevoir des stagiaires dans la section sans cas COVID-19.

Si une éclosion survient dans votre milieu de stage et que vous êtes concerné, vous serez retiré du milieu et recevrez un courriel du service Soutien aux employés pour un dépistage.

Désinfection

Nous vous rappelons l'importance de désinfecter les équipements que vous utilisez ou touchez (par exemple stéthoscope, téléavertisseur, photocopieur, etc.).

Mobilité et déplacements

Durant une journée de stage

Si possible, évitez de vous déplacer entre milieux dans une même journée de stage. Si vous devez changer de milieu en cours de journée, prendre toute les précautions nécessaires, incluant le changement d'uniforme.

Entre régions en cours de stage

Nous ne recommandons pas de déplacements entre régions durant votre stage (vous référer aux consignes de la page 1).

Signalisation et code beige (COVID-19)

En tout temps, vous devez respecter la signalisation mise en place dans le cadre du COVID-19, de même que les consignes émises en cas de code Beige.

Civisme

Après votre journée de stage, vous rendre directement à votre domicile et prendre toutes les précautions, incluant une douche, avant de poursuivre vos activités.

Pour la durée de votre stage, il est recommandé de porter un couvre-visage lors de vos déplacements dans des lieux publics pour la sécurité d'autrui. De plus, en dehors du stage, il est important de ne pas entrer en contact avec des personnes en quarantaine ou suspectées/confirmées COVID-19.



Section 2

CONSIGNES POUR L'HÉBERGEMENT

Consignes d'hébergement

Si vous êtes hébergé, vous devez :

- respecter les règles de lavage des mains fréquent avec de l'eau et du savon ou un désinfectant à base d'alcool;
- désinfecter les aires communes avant et après chaque utilisation (par exemple : les surfaces utilisées ou touchées de la cuisine) ainsi que les petits électroménagers (micro-onde, cafetière, grille-pain ou autre);
- n'admettre, en aucun cas, un ou des visiteurs dans votre hébergement;
- demeurer dans votre chambre et utiliser les aires communes seulement lorsque nécessaire et en alternance avec les autres personnes hébergées, dans la mesure du possible;
- ne pas partager la vaisselle, serviettes, draps, vêtements ou tout autre objet qui vous appartient;
- respecter les directives quant à votre tenue vestimentaire (se changer en arrivant et en quittant l'hôpital, mettre ses vêtements « réservés au travail (chaussures incluses) » dans un sac fermé et en faire le lavage de façon sécuritaire à la résidence);
- respecter toute autre directive émise par une autorité compétente (santé publique, Service soutien aux employés, etc.) pouvant vous concerner notamment en matière d'isolement.



COVID-19 | Stages de médecine

Externes et résidents



Section 3

PRÉCISIONS PAR SITE DE STAGE

Centre hospitalier affilié universitaire de Trois-Rivières

Trois-Rivières

Vestiaire et douches

Comme vous devez vous changer à l'arrivée et au départ, vous avez accès à un vestiaire au sous-sol de l'aile G, le local GS-109. **Si vous utilisez un casier, vous devez le vider et retirer votre cadenas à la fin de votre journée**, par respect pour vos collègues qui suivront.

Dans le même corridor, vous trouverez un vestiaire femme et un vestiaire homme dans lesquels il y a des douches au besoin. Pour faciliter la distanciation considérant que le GS-109 est un vestiaire plus petit, vous pouvez aussi vous y changer et aller ensuite déposer vos effets personnels dans un casier du GS-109.

Uniformes verts (scrubs)

Des uniformes verts seront disponibles dans le vestiaire GS-109. Vous pourrez en prendre un à votre arrivée et en disposer dans les bacs prévus à cet effet avant de quitter. **Il est strictement interdit de quitter l'hôpital avec un uniforme ou d'en faire des réserves.**

Hôpital du Centre-de-la-Mauricie

Shawinigan

Uniformes verts (scrubs) et casiers

À votre arrivée, vous pouvez prendre un uniforme vert au local S-313. Vous pourrez laisser vos effets personnels au vestiaire (local SS-702) où des casiers sont à votre disposition. Le vestiaire se trouve au second sous-sol, accessible via les escaliers situés à côté des archives. **Il est important de toujours vider votre casier et retirer votre cadenas à chaque jour** (comme le nombre de casier est limité, merci de respecter cette consigne par soucis pour vos collègues).

Hôpital Sainte-Croix

Drummondville

Vestiaire et douches

Afin de vous laver avant de quitter, des douches sont disponibles à l'hôpital. Elles sont situées au vestiaire des employés au sous-sol (où se trouvent les casiers) dans les locaux 0315 et 0320.

Hôpital Hôtel-Dieu-d'Arthabaska

Victoriaville

Douches

Pour ceux qui désirent prendre une douche, mais qui ne logent pas à la résidence, il y a une douche au local A-2202 (buanderie) et au local D-2304 (vestiaire des employés). Les stagiaires peuvent utiliser les douches, mais pas les vestiaires.

Les externes et résidents hébergés pourront utiliser la douche dans leur chambre.

